

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 28 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations

n° 2022-09-28-04

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">22/09/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>																				
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 16</p> <p>Représentés : 6</p> <p>Absent : 1</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Christine BOURDELLE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Anne-Marie LATEUR, Paolo MARCELO</p> <p>Étaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY WANTIEZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Vincent DAINE par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL.</p>																				
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p>	<p>Était absent : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que la commune a entrepris de rénover le logement communal du 28 rue Pellieux pour y créer 2 nouveaux appartements T3.</p> <p>Afin de bénéficier d'un conventionnement de l'Etat, la commune a obligation de souscrire son prêt auprès de la Banque des Territoires. Celui-ci doit représenter environ 55 % du montant TTC de l'opération.</p> <p>Ainsi, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêt pour un montant total de 160 112 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :</p>																				
<p>Contrat de prêt auprès de la Banque des territoires</p>	<p><u>Ligne du Prêt 1</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Ligne du Prêt : Montant :</td> <td>Eco Prêt 26 000 euros</td> </tr> <tr> <td>Durée de la phase de préfinancement :</td> <td>0 à 24 mois</td> </tr> <tr> <td>Durée de la phase d'amortissement :</td> <td>15 à 20 ans</td> </tr> <tr> <td>Périodicité des échéances :</td> <td>Annuelle</td> </tr> <tr> <td>Index :</td> <td>Livret A</td> </tr> <tr> <td>Taux d'intérêt actuariel annuel :</td> <td>-Si durée d'emprunt de 15 ans : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,75 % -Si durée d'emprunt de 20 ans : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,45 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></td> </tr> <tr> <td>Typologie Gissler :</td> <td>1A</td> </tr> <tr> <td>Profil d'amortissement :</td> <td>Echéance et intérêts prioritaires</td> </tr> <tr> <td>Modalité de révision :</td> <td>Double révisabilité limitée (DL)</td> </tr> <tr> <td>Taux de progressivité de l'échéance :</td> <td>0%</td> </tr> </table>	Ligne du Prêt : Montant :	Eco Prêt 26 000 euros	Durée de la phase de préfinancement :	0 à 24 mois	Durée de la phase d'amortissement :	15 à 20 ans	Périodicité des échéances :	Annuelle	Index :	Livret A	Taux d'intérêt actuariel annuel :	-Si durée d'emprunt de 15 ans : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,75 % -Si durée d'emprunt de 20 ans : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,45 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Typologie Gissler :	1A	Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires	Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)	Taux de progressivité de l'échéance :	0%
Ligne du Prêt : Montant :	Eco Prêt 26 000 euros																				
Durée de la phase de préfinancement :	0 à 24 mois																				
Durée de la phase d'amortissement :	15 à 20 ans																				
Périodicité des échéances :	Annuelle																				
Index :	Livret A																				
Taux d'intérêt actuariel annuel :	-Si durée d'emprunt de 15 ans : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,75 % -Si durée d'emprunt de 20 ans : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,45 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>																				
Typologie Gissler :	1A																				
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires																				
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)																				
Taux de progressivité de l'échéance :	0%																				

Suite et fin de la délibération n° 2022-09-28-04

Ligne du prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PAM complémentaire 134 112 euros
Durée de la phase de préfinancement:	0 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

